

LOIR-ET-CHER

DISTINCTION

Ils avaient caché des enfants juifs

L'État d'Israël honore quatre familles de la région Centre, dont deux de Loir-et-Cher.

De notre rédaction
d'Orléans

MONSIEUR et Madame Zajdmann élevaient six enfants. Ils connaissaient, depuis 1932, Louis et Florentine Vaillant domiciliés aux « Hauts de Fontaine », commune de Pezou. Lors des premières rafles de Juifs à Paris, en 1942, les Zajdmann décidèrent de se séparer de Simon, 11 ans ; Albert, 7 ans, et Suzanne, 5 ans, afin de les éloigner de la capitale. Ils sollicitèrent Louis et Florentine qui, bien que de condition très modeste, vivant dans une maison sans eau ni électricité et composée d'une seule pièce d'habitation, acceptèrent de recueillir les enfants Zajdmann. Cependant qu'ils héber-

geaient déjà deux petites Juives de 8 et 3 ans.

Lucien Besnard, alors âgé de 18 ans, demeurant actuellement à Villedomer (Indre-et-Loire), alla chercher les trois frères et soeur à Paris. Son premier geste fut de découdre l'étoile jaune portée par les enfants. Avant de voyager avec eux par le train jusque chez ses grands-parents.

Au village, les jeunes réfugiés devinrent vite les « petits Parisiens des Vaillant ». Ils devaient y séjourner durant plus de deux années, évitant de fréquenter l'école et restant même cachés lorsque des troupes allemandes étaient signalées à proximité. Une fois Paris libérée, les enfants Zajdmann rejoignirent les leurs. Le père n'était plus là, qui avait été déporté à Maidanek. Il ne revint jamais.

Lors d'une cérémonie, présidée lundi à la mairie d'Orléans par l'ambassadeur d'Israël en France, Lucien Besnard a reçu la médaille des Justes, pour lui, ainsi que pour ses grands-parents à titre posthume. Cette médaille, déjà

décernée à quelque 1.600 familles françaises, marque la reconnaissance de la nation israélienne. Elle a été attribuée le même jour aux descendants de M. et Mme Chesnoy (Loiret), de M. et Mme Perret (Nièvre), de Berthe Doré (Loir-et-Cher).

Pezou l'exemplaire

Berthe habitait Fontaine où, veuve, elle élevait ses quatre enfants avec un salaire de femme de ménage. Après qu'une voisine eut nourri des craintes d'avoir accueilli Annette et Thérèse Chustka, ayant respectivement 11 et 2 ans, Mme Doré se proposa de recevoir les fillettes. Leur père avait succombé des suites d'un internement à Drancy et leur mère, sans ressources, s'était adressée au dispensaire de son quartier parisien pour obtenir un « correspondant » à la campagne auquel elle pourrait confier ses filles.

Annette et Thérèse se virent offrir la plus grande des deux chambres. Elles apprirent à soigner l'unique chèvre qui améliorerait l'ordinaire en fournissant lait et fromage. Berthe

Doré « fit » davantage d'heures afin de subvenir aux besoins de six enfants. Et expédia, de surcroît, des colis de victuailles à Mme Chustka, contrainte de vivre recluse à Paris. La Gestapo cogna à la porte de Berthe un soir de l'hiver 1942. Elle ouvrit, le cœur battant. Mais les policiers nazis cherchaient seulement une assistance mécanique pour dépanner leur véhicule !

La médaille des Justes, méritée par Berthe Doré, a été remise à son fils Jean, ancien maire de Pezou. Il a dit la partager avec tous les habitants de la commune. Dans les environs de Pezou, ce sont une quarantaine d'enfants juifs qui ont trouvé refuge, solidarité et affection. Tandis que 11.000 autres étaient déportés de France à jamais.

En 1995, ceux qui doivent la vie au dévouement simple et discret des gens de Pezou ont contribué à l'apposition d'une plaque commémorative sur la mairie. Perpétuer le souvenir pour remercier encore et pour tirer toujours les leçons des pages noires de l'Histoire.

Gérard BARDIN.